



17 avril 2008

COMMUNIQUÉ

Eiffage a été informée que Sacyr a cédé l'intégralité de sa participation dans son capital, soit 33,24 %, à des investisseurs institutionnels mettant ainsi un terme à l'entrée non sollicitée de Sacyr au capital d'Eiffage à compter de fin 2005.

Eiffage, informée de l'identité des investisseurs dont la plupart étaient déjà actionnaires, se félicite de bénéficier désormais, aux côtés des actionnaires salariés, d'une base actionnariale stable et de qualité à même de l'accompagner dans sa stratégie de développement. A cet égard, Eiffage rappelle que ses statuts ne prévoient pas d'agrément et précise que la participation d'actionnaires institutionnels contribue, à ses yeux, à la stabilité du Groupe, gage de la poursuite de son développement et de création de valeur au bénéfice de l'ensemble de ses actionnaires.

Cette issue favorable marquée par la sortie définitive de Sacyr, après plus de deux ans d'efforts d'Eiffage pour préserver son indépendance, l'intégrité de son périmètre et défendre l'intérêt de l'ensemble de ses actionnaires, permet de tourner une page. Sacyr ayant annoncé qu'elle renonçait à l'intégralité de ses actions et procédures judiciaires initiées en relation avec son entrée au capital, Eiffage a décidé, dans un souci d'apaisement, de ne plus être partie aux procédures en cours.

Eiffage informera le marché sur la nouvelle composition de son actionnariat dès qu'elle aura reçu les franchissements de seuils correspondants.

